



Syndicat des Cheminots CGT de Strasbourg

20 place de la gare 67000 Strasbourg

Tel/Fax/Répondeur : 03/88/32/37/37

synsgcgtcheminot@free.fr

synsgcgtcheminot.free.fr

Depuis des années, la Région Alsace et la SNCF mettent en avant les transports en commun combinés au vélo, afin de protéger l'environnement.

Après avoir habitués les usagers à ces modes de transports, marche arrière est faite en interdisant les vélos à bord des TER entre Strasbourg et Bâle entre 6h00 et 8h30 et de 16h00 à 18h30, heures de pointe. Et cela à partir du 1^{er} octobre 2007.

Grand seigneur, l'entreprise accordera une période de tolérance jusqu'au 15 octobre. Passé ce délai, tout voyageur « accompagné » de son vélo se verra réclamer la somme de 45€ par le contrôleur.

Afin de faire plier la Direction SNCF, ainsi que la Région Alsace, et de permettre à vos vélos de monter à bord des trains, quelque soit l'heure, nous vous invitons à signer cette pétition, que nous remettrons lors d'un rassemblement devant la Direction Régionale, Boulevard Wilson.

Nom, prénom	Ville	Signature

